

*Itinéraire JU 7*  
*Tracé 1*  
*Cartes Nationales*

*Porrentruy - Delle, F*  
*tracé principal*  
*1065, 1085*

### **HISTOIRE** *Etat février 2003 / AG*

La carte du DEPARTEMENT DU MONT-TERRIBLE, établie vers 1797, inscrit JU 7.1 parmi les "Grandes routes", avec la mention, entre Sous les Cantons, au nord-est de Buix, et Boncourt, de "Route de Belfort". Il est présent également sur la carte de BUCHWALDER (1815–1819), sur la ZOLLKARTE DER SCHWEIZ (1825), de Kaspar Zellweger et Heinrich Keller. La ERSTE POST & DAMPFSCIFFFAHRT REISE KARTE de 1844 le définit comme une route sur laquelle circulent diligences et voitures postales („Strassen auf denen Eil- und –Postwägen coursieren“). Sur la Carte DUFOUR (feuille 7, 1845), il compte parmi les "Poststrassen I und II Classe".

JU 7.2 est présent sur l'ATS 88 Porrentruy 1871 et 4/18 Courtemaîche 1872 comme "route de plus de 5 m de large". Au nord de Porrentruy, on trouve la mention d'un lieu-dit "Combe aux Juifs"..

### **TERRAIN** *Relevé 19 février 2003 / cb*

Il s'agit de la route cantonale qui conduit sans interruption de la sortie nord de Porrentruy à Delle. C'est une route de 6 m de large doté de nombreux aménagements pour la circulation actuelle. Même si les talus et les différentes rectifications de la topographie ont été retouchées, on peut facilement imaginer que la plupart de ces adaptations techniques étaient déjà présentes à l'époque des véhicules attelés. La traversée des villages situés à équidistance le long du cours de l'Allaine renferme encore quelques éléments de facture traditionnelle tels que des croix routières, des fontaines ainsi que des murs de soutènement.

JU 7.1 débute en face de la gare par une rue moderne, large de plus de 12 m, entrecoupée par deux giratoires avant de franchir le cours endigué de l'Allaine. Le passage de la rivière est marqué par deux jeunes arbres plantés de part et d'autre d'un pont moderne. Rapidement la route oblique au nord en direction du cimetière. Large de 6 m avec un trottoir de 1 m de chaque côté, le flanc occidental au niveau de Bellevue est bordé par un mur de soutènement maçonné d'aspect traditionnel au sommet duquel une haie est plantée. Après le grand cimetière, les trottoirs disparaissent pour céder la place à une route large de 6 m. Lors du franchissement de La Prairie, la route en chaussée repose sur des talus latéraux qui culminent à 3 m de hauteur.

A Pont d'Able, la vallée se resserre et la route contourne le versant nord du Petit Fahy. De cet endroit jusqu'au Faubourg de Courchavon, JU 7.1 est délimité en amont et parfois en aval par des talus de 3 m environ.

L'entrée de la commune de Courchavon est ponctuée par un talus rocheux de 2 m de hauteur et de deux édifices religieux. La largeur de la route est réduite à 5 m avec un trottoir de 1 m situé du côté

oriental.

A la sortie nord de Courchavon, les parois rocheuses calcaires témoignent du long travail d'érosion de la rivière. Il en résulte une succession de cavités et d'entailles. Une de ces ouvertures, masquée depuis la route par un alignement de 5 grands ifs, dissimule une statue de la Vierge encore vénérée.

A la hauteur des Graiverats la route s'engage au milieu de la vallée inondable, où l'Allaine s'écoule paresseusement en formant des méandres. La route est ici élevée à 1 m au dessus des terrains adjacents.

Peu avant l'arrivée à Courtemaîche, surmontant le talus aval oriental, une pierre de distance bien visible témoigne de l'usage ancien de cet itinéraire. La plupart des pierres de distance présentes dans le canton du Jura se distinguent de celles du canton de Berne par la présence d'un socle de 30 cm de hauteur environ. Raffinement des tailleurs, le socle et la pierre qui le surmontent sont en réalité formé d'un seul bloc de calcaire.

*De facture semblable aux autres pierres de distance placées le long des itinéraires nationaux, celle-ci indique «XXIV Lieues de Berne».*  
*Fig. 1 (cb, 19. 2. 2003)*



A l'entrée du village de Courtemaîche, un mur de soutènement de 1 m à l'ouest et un bouteroue de l'autre côté délimitent un passage étriqué à la sortie d'une courbe. La suite de la traversée du village se fait par une route large de 6 m avec un trottoir de 1 m de chaque côté. Une croix en pierre de calcaire datée de 1840, récemment rénovée, se trouve au centre de la localité. En dessous de la Chapelle de La Colombière, juste après le passage de la voie ferrée, un long talus amont en majorité rocheux de 3 m de hauteur accompagne la route jusqu'à Grandgourt. Le parcours à l'intérieur du hameau est décrit dans JU 7.1.1.

En direction de Buix, la route longe désormais la rive droite du cours d'eau. Du côté amont une série de talus mixtes dominent la route d'une hauteur de 3 m en moyenne. Plus loin, au pied du vignoble, le talus plutôt meuble est renforcé par un bref mur de soutènement de 1.5 m de hauteur. Avant la Chapelle datée de 1909, c'est à nouveau un long talus mixte de 3 m de hauteur qui surmonte la route. Sur le côté aval faisant face à l'Allaine, c'est un

long talus meuble qui relève la route sur une hauteur de 1 à 2 m. L'entrée dans Buix se fait par une route large de 6 m qui se sépare en deux voies parallèles sur une distance de 400 m. Un bref talus aval sur la grande route de 6 m de large est à signaler. L'autre variante passe en amont. C'est une rue large de 5 m, bordée par quelques arbres qui surmontent le talus aval situé à l'ouest. La fin de la rue est marquée d'abord par un arbre suivi par un mur de soutènement de 1.5 m de hauteur.

Au passage de La Prairie Dessous, la route est bordée de part et d'autre de talus meubles pouvant atteindre 3 m de hauteur au maximum.

Peu avant Boncourt, JU 7.1 se ramifie à nouveau sur plus de 1 km de longueur. La variante principale est la continuité de la route cantonale, bordée en amont par un talus rocheux de 3 m agrémenté par quelques arbres. La suite de cette route possède un aspect moderne, avec une piste cyclable du côté est.

La seconde variante se détache de la route principale par un chemin d'abord herbeux délimité en amont par un talus de 2 m de hauteur. Plus loin, le revêtement laisse apparaître un empierrement. Le côté aval est délimité dès lors par un talus boisé qui agrémente considérablement le cheminement. Cependant le goudron fait rapidement son apparition au profit d'une rue large de 5 m, bordée de part et d'autre de talus dénués d'arborisation. L'embranchement sur la route principale a disparu sous les villas récentes.

La traversée de Boncourt est ponctuée par quelques rares talus ou murs de soutènement. Une croix routière de 1857 borde le flanc occidental de la voie 700 m avant la douane. Le tracé a été interrompu quelques mètres avant la frontière car un grand giratoire a été construit pour desservir un nouveau pont par dessus l'Allaine.

— Fin de la description —